

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant convocation du Conseil National en Session Extraordinaire.

ECHOS ET NOUVELLES :

Visite de S. Exc. le Ministre d'État à l'Hôpital de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :Opéra de Monte Carlo. — *La Fille du Far-West* ; *Le Bilan de la Saison d'Opéra*.**VARIÉTÉS :**

Autour du Congrès de Vienne.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES****ALBERT I^{er}**

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 26 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'article 2 § 2 de l'Ordonnance du 15 avril 1911, sur le fonctionnement du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Le Conseil National est convoqué en Session Extraordinaire pour le lundi 28 avril courant.

ART. 2.

L'ordre du jour de cette session est ainsi fixé :

- 1° Projet de loi sur les loyers ;
- 2° Projet de loi sur la création des ressources financières nécessaires à l'application de la loi sur les loyers ;
- 3° Projet de loi réprimant les fraudes dans l'émission des chèques ;
- 4° Emploi des fonds des établissements publics ;
- 5° Organisation du Tribunal Suprême ;
- 6° Admission de la déduction du passif en matière de droits de mutation par décès ;
- 7° Règlement intérieur ;
- 8° Réglementation sur les bourses d'études ;
- 9° Retenue sur les appointements frappés d'opposition ;
- 10° Grands Travaux ;
- 11° Liberté de parole et des écrits au sein du Conseil National ;
- 12° Propositions relatives au Budget ;
- 13° Vaccination et revaccination obligatoires.

ART. 3.

La Session Extraordinaire prendra fin le jeudi 8 mai prochain.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le seize avril mil neuf cent dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

ECHOS & NOUVELLES

S. Exc. M. Le Bourdon et M^{me} Le Bourdon sont allés visiter, mardi, les Services de l'Hôpital. Le Ministre était accompagné de M. Gallépe, Secrétaire Général du Ministère d'État.

Il a été reçu par M. Reymond, Maire de Monaco, Président de la Commission administrative, entouré de MM. A. Médecin, H. Marquet, J. Olivié, adjoints ; Th. Gastaud, administrateur ; Docteur Brégnat, F. Bulgheroni, Ch. Palmaro, J. Vatrican, membres de la Commission ; Docteur Marsan, médecin-chef ; Docteur Caillaud, chirurgien-chef.

Le Ministre a commencé sa visite par le pavillon des Aveugles de la Guerre, où M. Verdier, Premier Président de la Cour d'Appel, dont on connaît l'inlassable dévouement envers ces malheureux, a présenté le groupe qui se trouve actuellement à l'Hôpital. Le Ministre s'est entretenu avec chacun d'eux, avec la plus grande affabilité. Il a laissé pour eux une somme de 100 francs à M. Gastaud, administrateur.

Après avoir vu les malades dans les diverses salles de l'établissement, il s'est rendu au pavillon central et a remis la Médaille d'honneur aux religieuses : Sœurs Louise et Henriette, proposées pour cette décoration par la Commission, en récompense de leur dévouement pendant l'épidémie de grippe.

La même décoration a également été accordée à M. Boyer, interne.

Le Ministre a exprimé sa vive satisfaction de constater le parfait fonctionnement des services et le dévouement apporté par tous dans l'accomplissement de leur tâche éminemment humanitaire.

M. Reymond, Maire, a tenu à signaler avec combien de zèle, de compétence et d'abnégation M. Marsan, médecin en chef, s'acquitte de ses délicates fonctions.

LA VIE ARTISTIQUE**REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS**

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

La Fille du Far-West.

La Saison d'Opéra s'est close sur une magnifique représentation de *La Fille du Far-West*.

A plusieurs reprises, cette œuvre a été longuement et savamment étudiée ici même. Il est permis

néanmoins de louer, de nouveau, le tragique intense des situations et l'intelligente souplesse de la musique qui suit l'action dans tous ses méandres, éclatant en énergies forcenées ou modulant avec les plus caressantes douceurs. *La Fille du Far-West* est bien de la même lignée que *la Tosca*, que *Madame Butterfly*, même que *la Vie de Bohème*. Il est indéniable toutefois que M. Puccini y a, sinon transformé, du moins modifié sa manière, plus raffinée dans le choix des moyens, de forme plus châtiée, d'expression moins brutale. Ces tendances n'enlèvent rien à la fougue, aux dons pathétiques par lesquels M. Puccini saisit et subjugue son auditoire.

La mélancolique chanson du chanteur ambulant, la valse, le duo du premier acte, la mélodie si franchement chantante du ténor et les supplications de Minnie au troisième acte ont été parmi les morceaux les plus frénétiquement applaudis.

Il est vrai que *la Fille du Far-West* avait, en tête de son interprétation, deux artistes de premier ordre : M^{lle} Della Rizza dont la voix est un instrument d'une merveilleuse souplesse aussi éclatant dans les passages de puissance que délicieux dans les phrases de douceur et de suavité ; et M. Lappas qui est non seulement un ténor à l'organe généreux et vibrant, mais un artiste doué de rares qualités de pathétique.

M. Nani a composé, avec talent, le rôle ingrat de Jack Rance.

M. Chalmin, vieux routier de la scène dont il connaît toutes les ressources, a donné une excellente interprétation du rôle de Sonora.

M^{me} Mary Girard, MM. Deleuze, Delmas, Ponzio ne méritent que des éloges.

M. de Sabata a conduit l'orchestre avec son autorité de musicien consommé.

Les décors de M. Visconti ont donné à la pièce le cadre le plus artistique. Le sous-bois de la forêt de Californie a été particulièrement admiré.

* *

Qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil en arrière et de dresser le bilan de la campagne théâtrale qui vient de finir.

Dans l'espace de deux mois, dix-neuf opéras se sont succédés sur la scène de Monte Carlo.

De ces œuvres, onze sont de compositeurs italiens, huit de compositeurs français ou d'inspiration française. A part *Thaïs*, qui occupe toute une soirée, les œuvres françaises comportent seulement un ou deux actes. Six d'entre elles sont des créations. Ce sont *Amphitryon*, de F. Le Rey ; *le Cadi*, de compositeur inconnu ; *l'Infirmière américaine* dont l'auteur signe Gordon ; *Nausicaa*, de Reynaldo Hahn ; *Masques et Bergamasques*, de G. Fauré ; *le Mufti*, de Claude Terrasse.

Au point de vue des écoles, le romantisme italien a été représenté par *Rigoletto*, *Lucie*, *le Barbier*, *la Traviata*, *Ruy Blas* ; ajoutons-y *Falstaff* en raison de la personnalité de son auteur et malgré les tendances nouvelles qui se manifestent dans cette admirable partition.

Au vérisme se rattachent *la Vie de Bohème*, *Pailleasse*, *la Tosca*, *la Rondine* et *la Fille du Far-West*.

L'école française académique peut revendiquer *Thais*, *Phryné*, *Masques* et *Bergamasques*.

Les jeunes compositeurs français ont donné *Amphitryon* et *Nausicaa*. Rangeons dans cette catégorie deux œuvres d'un caractère spécial : *l'Infirmière américaine* et le *Mufti*.

La musique ancienne a été représentée par le *Cadi*.

Pour interpréter ces œuvres, l'Opéra de Monte Carlo a réuni une élite d'artistes parmi lesquels il faut citer, pour s'en tenir aux principaux protagonistes : M^{mes} Lubin, Borghi Zerni, Bori, Raffaëlli, de Hidalgo, Bady, Villain, Zeppilli, Davelli et Della Rizza ; MM. Schipa, Lappas, Gigli et Marny ; Battistini, Cousinou, Journet, Nani et Badini.

M. Léon Jehin a occupé le pupitre pour les opéras français et M. de Sabata pour les opéras italiens.

Il faut ajouter à ces noms ceux de MM. Visconti et Frey pour les décors. Il n'est que juste de rappeler enfin que les chœurs passent, à bon droit, pour les mieux recrutés et les mieux entraînés qu'on puisse voir et que l'orchestre n'est autre que celui des Concerts Classiques.

Tels sont les éléments de premier ordre que M. Gunstbourg a rassemblés ou qui sont mis à sa disposition. C'est lui qui leur impose l'unité de direction et qui les anime de sa prodigieuse vitalité. Il lui revient la lourde charge et le périlleux honneur d'établir et de réaliser le plan de la campagne théâtrale en conciliant les préoccupations d'art avec les goûts d'un public cosmopolite.

Ce journal a toujours considéré qu'il était de son devoir de conserver la plus entière liberté d'appréciation et de placer très haut l'idéal artistique qui doit être poursuivi par l'Opéra de Monte Carlo. Il estime qu'il n'aurait été digne ni de ses collaborateurs, ni des lecteurs auxquels il s'adresse, ni des artistes dont il parle, de professer une admiration complaisante et de répandre l'éloge sans discernement.

Il ne lui est que plus agréable, au terme de la saison d'opéra, de rendre hommage aux efforts accomplis pour conserver à la Principauté son caractère de centre artistique et de féliciter les organisateurs et les principaux collaborateurs de cette œuvre, pour l'ensemble des résultats obtenus. xxx.

VARIÉTÉS

AUTOUR DU CONGRÈS DE VIENNE

I.

Le 5 octobre 1814, trente calèches mesquines et laides, peintes en vert, conduites par des hommes en livrée jaune, attelées de chevaux blancs, parcouraient à grande allure les rues de Vienne. Dans ces voitures, qui composaient les équipages de la Cour, se trouvaient les rois et les reines, les princes et les princesses qui se rendaient à Schönbrunn, conviés à un déjeuner que donnait l'empereur d'Autriche, François I^{er}, avant les premières assises du Congrès. Tous ces souverains, grands et petits, allaient se congratuler en attendant de se chicaner.

Tandis que les calèches impériales roulaient vers le château construit par Marie-Thérèse, deux voitures de poste amenaient Jean-Gabriel Eynard, secrétaire de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois, représentants au Congrès de la petite République de Genève.

Eynard, financier distingué, était fort intelligent ; il avait de l'esprit et une jeune femme charmante. Il a noté au jour le jour ses impressions pendant tout le temps de son séjour à Vienne. Et ce journal, publié par M. Edouard Chapuisat (1), abonde en portraits finement tracés et en détails

(1) *Au Congrès de Vienne. Journal de Jean-Gabriel Eynard*, publié avec une introduction et des notes par Edouard Chapuisat. Paris et Genève, 1914.

curieux sur les hommes et sur les choses de ce Congrès fameux.

II.

En attendant de se livrer à des travaux sérieux, on s'amusait à Vienne ; on se saturait de plaisirs, avant de s'abreuver de tiraillements, de disputes et de rancunes.

Dès le lendemain de leur arrivée, Eynard et sa femme assistèrent à une fête donnée aux empereurs dans le jardin royal d'Augarten. Il y avait de belles illuminations, un bal particulier pour les souverains, beaucoup d'invités ; mais ce monde était sans gaieté, sans entrain.

Trois jours plus tard, il y eut une autre fête dans la salle du Manège, décorée de stuc blanc. Dix mille bougies étincelaient. Le coup d'œil était joli. Les souverains circulaient, donnant la main tantôt à une femme, tantôt à une autre, aux sons d'un orchestre qui jouait toujours le même air. L'empereur de Russie, Alexandre, paraissait grossi ; son frère Constantin ressemblait à une « hyène en fureur ». Les invités conservaient leur physionomie froide et compassée, et M^{me} Eynard écrivait que les Viennois ne s'animaient qu'au buffet.

Tous ces grands personnages ne s'étaient pas rassemblés à Vienne pour festoyer et pour danser ; il s'agissait de causer et cela n'était pas facile. De l'aveu d'un diplomate, on n'était d'accord que contre la France. Sur tout le reste, les compétitions et les ambitions s'entrechoquaient violemment.

A son arrivée à Vienne, Talleyrand s'était trouvé dans une position délicate. Ses antécédents, ses palinodies politiques, ses trahisons ne prévenaient pas en sa faveur. Et puis, les souverains alliés ne semblaient admettre la France au Congrès que par charité.

A force d'habileté, de finesse et d'intelligence, Talleyrand parvint à changer la situation. Pour commencer, il proclama son désintéressement : il ne demandait rien, il ne voulait rien. Cette déclaration étonna tout d'abord dans ce milieu où les appétits étaient déchainés ; mais elle finit par en imposer.

Il racontait beaucoup d'anecdotes sur Napoléon et, comme il était fort méchant, il obtenait du succès dans ce milieu de gens que l'Empereur avait fait trembler et qui ne demandaient qu'à le piétiner maintenant qu'il était par terre. Et Talleyrand, dans le feu de la conversation, se levait parfois ; « cette masse informe, qui peut à peine se tenir sur deux jambes estropiées », essayait d'imiter la démarche et les attitudes de Napoléon !

Le prince de Metternich recevait avec un grand faste. Ses diners étaient servis dans une vaisselle plate somptueuse, que bien des cours auraient pu lui envier. Cette incomparable argenterie lui avait été donnée par Napoléon lors de son mariage avec Marie-Louise. Le présent de l'Empereur servait à faire les honneurs du Congrès de Vienne !

« C'est service pour service », avait dit le charmant et spirituel prince de Ligne, lorsque Metternich avait reçu ce cadeau.

La fête donnée par le chancelier le 19 octobre 1814 fut superbe. Les jardins étaient splendidement illuminés ; sur l'escalier du palais — de chaque côté — se tenaient cent domestiques dans une livrée si chamarrée d'or et d'argent qu'on ne pouvait plus distinguer la couleur du drap. Les salons étaient décorés avec une grande richesse. La société était composée de la plus haute noblesse de Vienne. Les femmes, dans leurs plus belles toilettes, resplendissaient sinon toutes du charme de l'élégance, au moins de l'éclat de leurs diamants. Pour célébrer l'anniversaire de la bataille de Leipzig, elles s'étaient pour la plupart parées de lauriers.

Tous les souverains venus à Vienne pour le

Congrès assistaient à la fête. Eynard, démocrate de principes, mais très aristocratique de goûts, trouvait que le défilé de ces monarques et de ces princes manquait de prestige. Il remarqua que le prince Eugène de Beauharnais, le beau-fils de Napoléon, était très empressé auprès de l'empereur Alexandre. Il constata aussi que tous les souverains avaient pris de l'embonpoint depuis que Napoléon, relégué à l'île d'Elbe, ne leur donnait plus d'inquiétudes, et il a tracé, non sans malice, le portrait de chacun d'eux.

Alexandre était, selon son habitude, habillé en colonel. Il avait une physionomie agréable ; mais sa réputation de bel homme ne s'était établie que parce qu'il était l'empereur de toutes les Russies. Simple particulier, on aurait dit qu'il avait une « bonne figure » et la tournure « d'un joli cœur de bastringue ».

L'empereur d'Autriche était petit et maigre. Le dos courbé et les genoux pliés en dedans, il paraissait « vieux et cassé ». L'air timide, il était embarrassé lorsqu'il parlait. Cependant sa figure avait une expression bonne « mais peu spirituelle ».

Le roi de Prusse, grand, mince, bel homme dans son uniforme de hussard, avait une physionomie agréable mais « pas distinguée ». On l'aurait pris pour un officier de fortune plutôt que pour un souverain.

Le roi de Bavière avait beaucoup grossi. La mine très commune, il ressemblait « à un gros brasseur de bière. » Quant à la reine, sa femme, elle avait l'air « grognon ».

Le roi de Wurtemberg était énorme, il mesurait « cinq pieds de haut et six pieds de circonférence ». Son ventre descendait jusqu'aux genoux, sa figure était belle et expressive, mais il avait « l'air méchant ». Il l'était, paraît-il, en réalité.

Frédéric II, roi de Danemark, était « ce que l'on peut appeler un monstre ». Sa laideur dépassait les limites permises.

Tous les invités étaient chamarrés d'ordres, à tel point que cela était « ridicule » ; et, dans cette brillante assemblée, les représentants de la Suisse et de Genève se faisaient remarquer : ils n'avaient pas de décorations.

III.

On parlait quelquefois d'affaires, et quand les souverains ou les ministres causaient, généralement ils ne s'entendaient pas. Après chaque entretien on disait : « Cela va mal » ; puis, une partie de plaisir où l'harmonie la plus complète semblait régner, donnait l'impression d'une détente. Le monde diplomatique chuchotait alors : « Cela va mieux ». On jasant, on potinait entre deux danses, entre deux chasses.

Un jour, l'empereur Alexandre eut une violente altercation avec Metternich. Le Congrès en trembla, et l'on crut que tout allait se disloquer. Quelques heures après la dispute, les deux irréconciliables antagonistes parlaient pour les environs de Vienne où des fêtes étaient organisées en l'honneur des membres du Congrès. Ils prenaient part ensemble aux réjouissances, ne paraissant pas se tenir rigueur. L'heure des amusements passée, les controverses recommençaient et de nouveau tout semblait compromis. On n'était d'accord que pour danser.

Le Congrès fut une autre fois secoué d'une violente émotion. L'empereur Alexandre s'était senti indisposé en dansant : il avait éprouvé une forte douleur à la jambe. Les mauvaises langues — il s'en trouve partout — prétendirent qu'il avait été blessé au champ d'honneur. Eynard remarque malicieusement que le souverain avait dansé 30 ou 40 nuits de suite et que cela pouvait expliquer son malaise. Il est certain qu'au régime de 30 ou de 40 bals consécutifs, les jambes de tous les mortels, fussent-elles celles de l'empereur de toutes les

Russies, pouvaient montrer quelque lassitude. L'émoi du Congrès se calma vite et on passa à d'autres amusements.

Les menaces de rupture étaient journalières. Alexandre se plaignait de Metternich à l'empereur d'Autriche et disait qu'il allait quitter Vienne. Une fête donnée à point le retenait.

Une autre fois, l'empereur de Russie se disputait avec Talleyrand, au sujet du roi de Saxe, mais le souverain n'eut pas le dernier mot.

Talleyrand ayant, en effet, déclaré qu'il avait l'ordre de soutenir le roi de Saxe, Alexandre s'emporta en disant que c'était un traître, qu'il avait manqué à la parole donnée aux alliés et qu'il fallait le punir :

« Il n'a été coupable que par crainte, répliqua Talleyrand, et la plupart des souverains qui sont au Congrès n'ont-ils pas les mêmes reproches à se faire ? Il ne faut pas regarder en arrière, sire, nous aurions tous à rougir. »

Alexandre termina la conversation en tournant le dos à son terrible interlocuteur. L'empereur de Russie prenait les manières de Bonaparte !

Et Eynard, en relatant cette scène, notait que ce Congrès pour la paix générale ne pacifiait rien du tout et qu'il ne servait « qu'à développer de la mauvaise humeur de part et d'autre ».

Une aventure arrivée à lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre, fit quelque bruit dans le monde politique. En sortant d'un déjeuner où l'on avait fait grand honneur aux vins, le noble lord voulut passer entre une file de fiacres et un mur, mais, un peu étourdi, s'il faut en croire la chronique, il tomba sous les chevaux d'une voiture. Furieux, il menaça le cocher du poing. Celui-ci manquait d'aménité, ce qui de tout temps fut assez fréquent chez les cochers de fiacres ; il était, au surplus, fort aviné. Il riposta par un coup de fouet. L'ambassadeur fit mine de vouloir boxer. Le cocher descendit de son siège et roua de coups Sa Seigneurie. Les deux hommes roulèrent dans la boue ; la foule s'assembla ; un exempt de police arriva et, voyant un individu battu, l'arrêta et voulut le conduire en prison, comme tout bon exempt devait le faire. Lord Stewart déclara alors qu'il était l'ambassadeur d'Angleterre. Le fin policier, s'avisant qu'il avait affaire à un imposteur, le maltraita davantage. Sa Seigneurie protesta si bien, cria si fort, que l'exempt comprit enfin. Il se dit que sûrement l'homme qu'il avait arrêté était un palefrenier ivre de l'ambassade et il le conduisit chez le ministre. Bien que l'ambassadeur de Sa Majesté britannique fût en fâcheuse compagnie et en piteux état, le portier du ministère le traita avec respect en lui donnant le titre d'Excellence. Le subtil exempt ne put que se confondre en excuses.

Le gouvernement autrichien fit immédiatement exprimer ses regrets à lord Stewart et lui demanda s'il voulait que le cocher fût puni. L'ambassadeur fut bon prince : il fit grâce. « Et d'ailleurs, dit-il, cet homme ne sait pas boxer ! »

Le Congrès avait bien manqué avoir une complication de plus. Et vraiment il n'en avait pas besoin pour retarder ses travaux.

IV.

Eynard, esprit très fin, très cultivé, ne tarda pas à entrer en relations fort cordiales avec tous les personnages qui encombraient Vienne. Mais pour fréquenter les grands de la terre, il n'en conservait pas moins sa liberté de jugement, doublée d'une pointe de malice, souvent fort savoureuse. Il savait faire causer les gens et cela a toujours été un talent. Ses appréciations étaient pleines de bon sens et d'une clairvoyance qui aurait pu être utile à plus d'un diplomate.

Pozzo di Borgo, l'ambassadeur de Russie à Paris, qui se trouvait à Vienne, dit un jour à Eynard, en parlant de Napoléon :

« Ce diable d'homme se conduit supérieurement depuis qu'il est dans son île ; on n'a pas un reproche à lui faire ; nous recherchons tous les moyens de le trouver en faute, mais il n'y a rien contre lui ; il n'a aucune correspondance sur le continent et les seules lettres qu'il écrit sont à sa femme. »

Et Eynard, à la suite de cette conversation, écrivait :

« A moins que Bonaparte n'ait changé de nature physique et morale, je ne peux croire à cette tranquillité ; je crains qu'elle ne soit feinte et, si l'on ne le surveille pas, gare au réveil du lion ! »

Le réveil du lion ne devait pas se faire attendre !

Eynard et sa femme étaient en relations avec M^{me} Brignole, dame de la suite de Marie-Louise. Il recueillit ainsi bien des détails sur le petit Roi de Rome. L'enfant était intelligent, fin et doux. Il avait l'expression de Napoléon, surtout quand il était sérieux. Lorsqu'il se mettait en colère, ses yeux prenaient une ressemblance frappante avec ceux de l'Empereur.

Eynard demanda à M^{me} Brignole si le jeune prince parlait parfois de son père : « Continuellement, répondit-elle ; il demande toujours quand il ira le voir et se le rappelle fort bien ; il le compare souvent à ceux qu'il voit et dit : « Mon papa est « plus gros, plus grand, plus petit. » Il trouve que Saint-Cloud était bien plus beau que Schönbrunn. »

Au dire de M^{me} Brignole, le petit prince distinguait fort bien les militaires français des autrichiens. En voyant passer des généraux allemands, l'Aiglou eut ce mot charmant, qui dut faire froncer les sourcils à toute la cour :

« J'aimais bien mieux les soldats de papa. »

Un jour, le roi de Bavière vint voir le fils de l'Empereur. Après la visite, il dit à M^{me} Brignole : « Ses yeux me font peur ; il me rappelle son père ! »

Et ce souverain qui tremblait devant le petit Napoléon, un enfant de 4 ans, prit un soir Eynard à part et lui fit une confidence : « Il avait été décidé qu'on enlèverait Bonaparte de l'île d'Elbe et qu'on le conduirait à Sainte-Hélène. » Le roi ajouta : « Au moment où je vous parle, la chose doit être faite, et, pour mon compte, j'en suis charmé, car je n'étais pas tranquille tant que je savais ce diable d'homme si près du continent. »

La peur de Napoléon planait sur le Congrès !

Il semblait, d'ailleurs, que la déportation de l'Empereur dans une contrée lointaine était chose arrêtée. Dans une réunion secrète, tenue le 8 février 1815, il avait été en effet décidé qu'on enlèverait Napoléon de l'île d'Elbe.

Eynard quitta Vienne dans le courant du mois de février. Il est regrettable qu'il ne fût point là lorsqu'au mois de mars éclata le coup de tonnerre du débarquement au Golfe-Juan. Il nous eût donné quelques aperçus pittoresques sur l'effet produit au Congrès par le retour triomphal de l'Empereur à Paris et la fuite de Louis XVIII.

Eynard résuma ses impressions sur le Congrès en quelques notes très justes :

« Nous quittons Vienne, dit-il, après y avoir séjourné quatre mois et cinq jours ; nous y laissons presque tous les diplomates mécontents des arrangements qu'on y prend ; tous disent du mal les uns des autres et chacun rejette sur son voisin le fâcheux résultat des affaires. »

Et enfin :

« Le Congrès de Vienne a prouvé que l'Europe manque de gens de mérite ; rois et ministres sont très médiocres. »

ANDRÉ LE GLAY.

AMEUBLEMENTS & TENTURES
EUGÈNE VÉRAN

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait publié en exécution de l'article 381
du Code de Procédure Pénale.

Par exploit de Vialon, huissier, en date du 14 avril 1919, enregistré, le nommé IGNOVI (AUGUSTE), 43 ans, bijoutier, demeurant à Nice, 17, rue Lamartine, ci-devant, et actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement le mardi 27 mai 1919, à 9 h. et demie du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous prévention de complicité d'escroquerie ; — délit prévu et réprimé par les articles 403, 57 §§ 2 et 3 du Code pénal.

Pour extrait :
P. Le Procureur Général,
H. MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

Étude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, le onze avril mil neuf cent dix-neuf,

M^{me} ERMENEGILDE PAOLINO, commerçante, épouse de M. EGIDIO REBUTTATI, plombier, demeurant ensemble à Monaco, boulevard de l'Ouest,

A vendu à M^{lle} MADELEINE CASTAGNOS, sans profession, demeurant à Monaco, 4, rue Biovès,

Le fonds de commerce de débit de vins et liqueurs que M^{me} Rebuttati exploitait et faisait valoir à Monaco, rue de la Turbie, n° 11, sous le nom de *Bar Glacier*.

Ledit fonds comprend : la clientèle, l'achalandage y attachés, les différents objets mobiliers, le matériel et les ustensiles servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} Rebuttati, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 22 avril 1919.

Signé : L. LE BOUCHER.

Étude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, le huit avril mil neuf cent dix-neuf,

M. ROMÉO ACQUARONE, professeur de lawn-tennis, demeurant à Monaco, rue de la Turbie, n° 16,

M. CHARLES-AMAND PALLAVICINI, employé à la gare de Vintimille, et M^{me} JULIETTE ACQUARONE, son épouse, demeurant avec lui,

Ont cédé à M^{me} ASSUNTA FANCIULLI, commerçante, demeurant à Monaco, veuve de ACQUARONE MICHEL-ANTONIO-FRANCESCO,

Tous les droits leur revenant dans le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, vente de fruits, légumes, bois, charbon et pétrole et, en outre, droit d'ouvrir dans la même maison un atelier et un magasin de cordonnerie. Ledit fonds exploité à Monaco, rue de la Turbie, n° 16, et dépendant de la succession de Michel Acquarone, comprenant : la clientèle et l'achalandage y attachés, les différents objets mobiliers, le matériel et les ustensiles servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Roméo Acquarone et de M^{me} Pallavicini, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 22 avril 1919.

Signé : L. LE BOUCHER.

Etude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel, 3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de départ

de beaux meubles antiques et modernes garantis Louis XV, Louis XVI et Empire, ayant garni l'appartement de Lady Watts, au Park-Palace, à Monte-Carlo.

Le lundi 28 avril 1919, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants, dans un magasin dépendant du Park-Palace, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de : une belle chambre acajou incrustation cuivre (maison Schmidt de Paris), jolie salle à manger en noyer sculpté, chambre en pitchpin, chambre complète laquée et or, piano, une grande armoire en chêne Louis XV à deux portes avec glaces biseautées, secrétaire Empire, bibliothèques, tapis d'Orient, tapisseries anciennes, table à jeu avec pieds cuivre, tableaux, gravures, lithographies Simmons et Landser, chiffonnier acajou Louis XVI incrustation cuivre, volumes anglais et français, vaisselle, verrerie, lingerie fine, batterie de cuisine cuivre, glaces, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'huissier : CH. SOCCAL.

Exposition : 26, 27 et 28 avril, de 10 h. à midi et de 2 à 4 h.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

**SIMPLON — ORIENT-EXPRESS
BORDEAUX — MILAN.**

Les réseaux P.-L.-M. et P. O. se sont mis d'accord avec les Chemins de fer de l'Etat Italien, les Chemins de fer Serbes et les Chemins de fer Roumains pour mettre en service, à partir du 15 courant, un grand train pour assurer les relations de la France et de l'Italie avec l'Orient.

En attendant l'établissement d'un train de luxe entre Londres, Paris et les capitales de l'Orient, il est réalisé une première étape dans les conditions indiquées ci-après :

1^o Train de luxe « Simplon-Orient-Express » entre Paris et Trieste :

Paris, dép. 21^h — Dijon, dép. 1^h50 — Lausanne, arr. 6^h35 — Milan, arr. 14^h40 — Venise, arr. 19^h40 — Trieste, arr. 23^h30.

2^o Train affluant de Bordeaux et Lyon :

Bordeaux-Bastide, dép. 7^h30 — Limoges, dép. 11^h41 Lyon, dép. 22^h20 — Aix-les-Bains, arr. 1^h — Turin, arr. 10^h15 — Milan, arr. 14^h.

1^{re} et 2^e classes, wagon-restaurant entre Bordeaux et Lyon, wagon-lits, 1^{re} classe entre Bordeaux et Milan.

3^o Prolongement du train de luxe Paris-Trieste par train de 1^{re} classe sur Belgrade et Bucarest :

Trieste, dép. 0^h15 — Zagreb, arr. 7^h10 — Vinkovce, arr. 13^h20 — Szegedin, arr. 18^h — Bucarest, arr. 16^h30 — Belgrade, arr. 18^h.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale

SPRING PALACE
33, boul. du Nord

MONTE CARLO

Magasin d'Exposition

VILLA SAN-CARLO
22, boul. des Moulins

COMMISSIONS & TRANSPORT

Monaco-Nice-Monaco

- Defilippi - Hôtel Puerto Rico
Boulevard Charles III

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 24 Mars 1919, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le 25 Avril 1919, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Modifications aux articles 5, 6 et 52 des Statuts (Augmentation du Capital Social, porté de 36 à 38 millions de francs; Reconstitution du Fonds de Réserve).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire, convoquée pour le 10 Avril 1919, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion ordinaire qui aura lieu le 25 Avril 1919, à 11 heures du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration;
- 2^o Rapport de MM. les Commissaires des comptes;
- 3^o Approbation des comptes s'il y a lieu;
- 4^o Nomination éventuelle de un ou plusieurs administrateurs;
- 5^o Nomination de l'Administrateur délégué;
- 6^o Nomination des Commissaires des comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1^{er} mai 1918. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 septembre 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558 et dix-huit Obligations de la même Société portant les numéros 411, 57544, 57545, 57546, 70655, 70656 et 64412 à 64423 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 18 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26244 et 41425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 16 décembre 1918. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 6985.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 64472 à 64483.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344, 52022.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 81829.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 149658.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 octobre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 31875 et 84716.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 3 décembre 1918. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26045, 34197, 34205 et 34217.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 64412 à 64423.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Mainlevées d'opposition (Suite).

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 janvier 1919. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15756, 21962, 37293, 40706 à 40710 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 22232, 22936, 22953, 43411 et 43412.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1919. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 87456 et 134360.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 février 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17903 et 27200.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 mars 1919. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38319, 39386 et 39387.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 102698 à 102701 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mars 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 38171.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5326, 6202, 49317 et 38858.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 897, 5306, 7231, 20697 à 20700, 31118, 38151, 43607, 50640 à 50644.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 avril 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 13456 et une Obligation de la même Société, portant le numéro 120985.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1919. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 156731 à 156740 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.